

**Division des personnels enseignants  
du premier degré public**

DE  
Affaire suivie par :  
Frédéric LE MEUR  
Tél : 01 44 62 42 12  
Mél : [frederic.le-meur@ac-paris.fr](mailto:frederic.le-meur@ac-paris.fr)

Honorine ZOUNON  
Tél : 01 44 62 41 92  
Mél : [honorine.zounon@ac-paris.fr](mailto:honorine.zounon@ac-paris.fr)

12, Boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 20 mars 2024

La Directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
chargée des écoles et des collèges

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les  
enseignants du 1er degré public

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

## **24AN0052**

**Objet : Mouvement intra départemental du 1er degré public pour la rentrée scolaire 2024 et affectations à titre provisoire (hors ASH).**

### **Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels (Bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021) ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels.

Elles sont également consultables aux adresses suivantes :

- Listes directrices de gestion [ministérielles](#),
- Listes directrices de gestion [académiques](#).

### **Publics concernés :**

Personnels enseignants du premier degré titulaires et titularisables au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **Calendrier :**

La campagne de mobilité sera ouverte du 28 mars 2024 à 12h au 12 avril 2024 à 12h via la plateforme MVT1D.

### **Annexes :**

- Guide du mouvement intra-départemental - Rentrée 2024,
- Annexe 1 - Guide relatif à la saisie des vœux 2024,
- Annexe 2 - Informations au titre du mouvement pour les enseignants sur la liste d'aptitude DE,
- Annexe 3 – Aide à la mobilité 2024.

## I – PRINCIPES GENERAUX

Le mouvement intra départemental doit permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement devant élèves, y compris sur des postes qui s'avèrent moins attractifs que d'autres en raison de conditions particulières d'exercice des fonctions.

Les premières et nouvelles affectations des enseignants doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'éducation nationale et satisfaire les besoins des écoles en enseignants qualifiés.

La politique de gestion des ressources humaines mise en œuvre prend en considération la situation personnelle et les projets professionnels des candidat(e)s à la mobilité, dans la mesure des possibilités existantes.

Les personnels candidats à la mobilité trouveront l'ensemble des règles et barèmes applicables à la campagne du mouvement 2024 dans le **guide du mouvement** annexé à la présente circulaire.

## II – INFORMATIONS ET CONSEILS AUX CANDIDATS

**Le serveur MVT1D est ouvert du 28 mars 2024 à 12h au 12 avril 2024 à 12h.**

Les personnels candidats à la mobilité ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement dans la formulation de leurs vœux :

- en adressant un message à la **cellule infomobilité** à l'adresse [mvtintra2024@ac-paris.fr](mailto:mvtintra2024@ac-paris.fr)
- en appelant la ligne dédiée Service Contact RH au 01 44 62 34 99

**Une réunion d'information est également proposée à distance le :**

- **Mercredi 27 mars 2024 de 15h30 à 16h30** : Personnels enseignants titulaires et stagiaires.

Les modalités de connexion et les codes seront adressés via la messagerie I-Prof.

## III – RESULTATS DU MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL 2024

**Les résultats du mouvement seront communiqués par courriel sur I-Prof et consultables sur l'application MVT1D à compter du 30 mai 2024 à 17h.**

Les enseignant(e)s ayant l'obligation de participer aux opérations de mobilité porteront une attention particulière aux instructions figurant dans le guide du mouvement afin de formuler des vœux en toute connaissance de cause.

Les personnels de la Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de mobilité et vous apporter aide et appui concernant votre parcours professionnel.

**La Directrice académique des services de l'éducation nationale  
chargée des écoles et des collèges**

signé  
**Christelle GAUTHEROT**